



La formation incendie doit permettre d'acquiescer les bons réflexes devant un feu.

© Desautel

## Formation à la sécurité incendie : c'est de la prévention des risques !

Former quelqu'un à la sécurité incendie ne se limite pas à la percussion d'un ou de plusieurs extincteurs. Cette formation doit s'inscrire dans une démarche plus vaste de prévention des risques. Et être délivrée par des formateurs légitimes...

**Q**uel que soit l'établissement, son activité... le code du Travail, le règlement sécurité des ERP et IGH et consorts prévoient, pour l'employeur ou l'exploitant, certaines obligations en matière de formation dans le cadre de leur obligation de sécurité. Cette formation doit évidemment concerner la prévention du risque incendie, comme on le fait pour tout autre risque dans les lieux de travail. « La formation à la sécurité incendie a pour objectif de permettre aux stagiaires d'être capables de mettre en œuvre les

### INCONTOURNABLE

#### R6 : référentiel assureurs

Le référentiel Apsad R6 fournit tous les éléments utiles pour une maîtrise du risque incendie et du risque industriel dans l'entreprise. Il définit des exigences d'organisation, précise les missions des équipes d'intervention, les moyens matériels dont doit disposer l'établissement, les obligations de formation, etc.

procédures incendie propres à leur établissements, d'utiliser correctement les extincteurs, d'adopter le comportement adapté au risque lors d'un départ de feu, d'encadrer et de mettre en œuvre l'évacuation..., rappelle Michel Mesnier, gérant de Chronofeu. Et comme le précise l'article R 4227-39 du code du Travail, cette formation concerne tout le monde. »

Par conséquent, tous les six mois, n'importe quelle entreprise doit organiser des exercices afin de permettre à ses salariés de se familiariser avec l'alarme incendie, le maniement des extincteurs. « Cette obligation de former tout le monde est évidemment plus ou moins complexe à respecter selon la taille de l'entreprise, le nombre de ses collaborateurs, ajoute Michel Mesnier. On peut donc mettre en place un système tournant qui permettra de faire en sorte que sur plusieurs mois ou années, tout le personnel de l'entreprise passe en formation. »

### ■ C'est de la prévention !

« On a coutume de dire que si on en arrive à utiliser un extincteur, c'est que la prévention et la formation ont échoué, souligne Yannick Grivaud, responsable études et formations chez Desautel. La formation à la sécurité incendie doit donc s'inscrire dans une véritable démarche de prévention, dans le Duer, au même titre que les autres auxquels peuvent être exposés l'entreprise et ses salariés. »

On rencontre sur le marché de la formation à la sécurité incendie, un certain nombre de formateurs, souvent auto-entrepreneurs, issus du monde du feu. Certains, nous disons bien certains, ont parfois une approche un peu réductrice de la formation à la sécurité incendie. « Ils proposent souvent des formations purement incendie, se limitant généralement à l'identification du type de feu, au choix de l'extincteur idoine et à la bonne mise en œuvre dudit extincteur », regrette Michel Mesnier. « Or, ajoute-il, la formation à la sécurité incendie doit s'inscrire dans une démarche plus large de prévention des risques, qui sera adossée à la culture risque de l'entreprise et adaptée à ses spécificités. »

« On ne plaque pas une formation à la sécurité incendie toute faite sur une entreprise, ajoute l'expert de Desautel. Un formateur digne de ce nom préparera sa session de formation en étu-



Rien ne vaut la proximité avec un véritable feu lors du processus de formation.

## PAROLE DE FORMATEUR

**MICHEL MESNIER**  
Gérant de Chronofeu



© DR

### « LES STAGIAIRES PRÉFÈRENT LES OUTILS RÉELS. »

« Chez Chronofeu, nous mettons à la disposition de nos clients un camion qui constitue une unité mobile de formation qui permet, en proposant des simulateurs, de former les stagiaires aux bons réflexes. Nous disposons aussi de générateurs de feux écologiques, de mannequins pour la simulation de l'évacuation... En ce qui concerne la réalité virtuelle ou augmentée, nous avons fait des essais. Mais ce sont des technologies assez chères, qu'il n'est pas aisé de rentabiliser. Par ailleurs, nos stagiaires préfèrent se confronter à des outils réels, des feux réels pour se former. »

diant les caractéristiques de l'entreprise, la typologie de ses bâtiments, en cernant les attentes du client... Cela permettra au formateur de proposer à son client une prestation personnalisée, avec un volume de formation et des horaires adaptés à ses besoins réels et aux attentes des stagiaires. »

### ■ La formation ne s'improvise pas

On l'aura aisément compris, on ne s'improvise pas formateur à la sécurité incendie. C'est un métier qui requiert des compétences précises, garantes de la réussite de la formation. Le formateur doit être pédagogue et capable de s'adapter au profil de son client. Il doit aussi être capable de mener à bien, en préalable à la formation, une analyse du risque digne de ce nom, comme on le fait pour toute démarche de prévention. ● ● ●



## CODE DU TRAVAIL

- **R. 4141-1** La formation à la sécurité concourt à la prévention des risques professionnels. Elle constitue l'un des éléments du programme annuel de prévention des risques professionnels prévu au 2° de l'article L. 4612-16.
- **R. 4227-28** L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- **R. 4227-39** La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

## 2 QUESTIONS À

**YANNICK GRIVAUD**

Responsable études et formations chez Desautel

© DR



**La loi dit qu'un employeur, un exploitant, doivent assurer la formation de tous à la sécurité incendie.**

**Est-ce possible ?**

Former tout le monde à la sécurité incendie est obligatoire si l'établissement accueille plus de 50 personnes ou, et ce quel que soit l'effectif, si on manipule des matières inflammables. Il faut aussi souligner que la loi n'impose pas une obligation de recyclage. Ce qui veut dire qu'une fois qu'on est formé, on l'est définitivement. On suppose donc que est toujours capable d'utiliser les moyens de premier secours, ce qui est dommage car, par définition,

on ne pratique pas souvent l'utilisation d'un extincteur ! La loi impose aussi une notion de périodicité : tous les six mois, dans la plupart des établissements, on doit organiser des exercices de sécurité incendie. Les assureurs tolèrent que 10 % des effectifs d'une entreprise soient formés à la sécurité incendie. C'est une tolérance étonnante. Rappelons que la formation de tous est obligatoire.

**Quel est l'objectif d'une bonne formation à la sécurité incendie ? Les nouvelles technologies comme la réalité virtuelle ou augmentée sont-elles incontournables ?**

La formation à la sécurité incendie doit permettre aux stagiaires d'acquérir

les connaissances, compétences et bonnes pratiques qui lui permettront de réagir efficacement en cas de départ de feu. Dans ce cadre, on peut tout à fait utiliser des simulateurs qui permettent de repérer les bons gestes et ainsi d'acquérir les bons réflexes devant le feu. Je suis plus réservé en ce qui concerne le recours à la réalité virtuelle ou augmentée. Ces environnements et les sensations qu'ils procurent sont parfois trompeurs en matière de formation au maniement des extincteurs. En revanche, on peut tout à fait envisager de les utiliser dans le cadre de formation à l'évacuation, pour des stagiaires ayant déjà une expérience de la formation à la sécurité incendie.

● ● ● Faire preuve de pédagogie suppose de pouvoir intéresser les stagiaires. *« Il faut choisir les bons supports, les bonnes méthodes pédagogiques, poursuit Yannick Grivaud. Chez Desautel, nous privilégions les animations dynamiques et l'approche par les compétences, avec des questionnaires interactifs. Nous utilisons aussi des coffrets pédagogiques, type boîte de jeux, ou le "Jeu des 7 procédures" qui nous permettent de former les stagiaires du secteur de l'hôtellerie. »*

Même insistance sur l'importance de la pédagogie chez Chronofeu : *« Les qualités pédagogiques sont primordiales, tout comme la légitimité pédagogique du formateur, insiste Michel Mesnier. Ce dernier doit aussi jouir d'un bagage technique qui lui permet de maîtriser l'ensemble des moyens de secours car on ne peut limiter la formation à l'étude du triangle du feu et à la percussion de différents extincteurs... »*

### ■ Quel contenu ?

Insistons dessus : la formation à la sécurité incendie fait partie de la démarche prévention des risques de toute entreprise ou organisation. *« Selon les entreprises, leur type de bâtiment, les risques identifiés, la durée d'une formation pourra aller d'une heure à une journée, reconnaît le gérant de Chronofeu. Pour des entreprises aux risques assez lourds, le contenu de la formation visera à former des équipiers de seconde intervention, une formation quasiment similaire à celle de pompier d'entreprise. Pour des entreprises aux risques plus limités ou à faible effectif, on formera plutôt des EPI ou équipiers de première intervention, assez polyvalents. »*

D'une manière générale, il suffit de se reporter au référentiel Apsad R6 qui définit les compétences attendues des stagiaires selon les formations, le contenu de celles-ci... Enfin, rappelons que la formation à la sécurité incendie n'est pas une formation certifiante. Elle n'entre donc pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle est juste d'ordre réglementaire et obligatoire. ■



### SUR LE TERRAIN

## Un label pour les organismes de formation

Le Gefpi est à l'origine de la création d'un label distinctif pour les organismes de formation-prévention au risque incendie. Ce label Gefpi, décerné sur la base d'un référentiel, définit ce que doivent être les actions, les méthodes et les outils nécessaires au niveau de qualité requis tout au long du processus de formation. Un bon moyen de séparer le bon grain de l'ivraie dans un secteur où l'offre, pléthorique, n'est pas toujours de qualité...